

A savoir sur Beaussault

Présentation du « Rémoleur brayon ».

Tout récemment arrivé à Beaussault, Vianney MURCH nous a volontiers présenté son activité professionnelle. « Auto-entrepreneur, je me suis lancé dans l'aventure en août 2014 après une expérience de commercial dans l'agro-alimentaire, plus spécialement dans les métiers de bouche, ce qui a fait naître en moi une attirance pour la coutellerie et m'a permis de développer un réseau propice à la réalisation de mon projet ».

Le rémoleur s'emploie à affûter tout outil coupant et tranchant, à lui redonner vie. La gamme est vaste : outils de jardinage, ustensiles de cuisine, ciseaux, couteaux, chaînes de tronçonneuse, taille-haies, sécateurs, outils de charpentier, gouges, ciseaux à bois, lames de banc de scie, etc... Les interventions sont variées : affûtage, rectification d'un tranchant après un accroc, réparation de lames abîmées, de pointes cassées, nettoyage d'un manche oxydé...

« Mon atout principal fort apprécié des professionnels réside dans ma capacité à intervenir sur place grâce à mon camion-atelier. Ainsi mes clients ne sont pas longtemps démunis de leur équipement. De plus, je travaille à l'ancienne, principalement avec une meule à eau ».

« Au départ, je me suis fait connaître par la bouche à oreille ou en m'installant sur des marchés. Peu à peu ma clientèle a comporté une majorité de professionnels ! bouchers, poissonniers, restaurateurs, mais aussi couturières et coiffeurs auxquels je n'avais pas pensé dans mes débuts. Actuellement parmi mes 5 à 600 clients, les coiffeurs comme ceux de Gaillfontaine représentent une part importante ».

Si pour les outils plus lourds notre rémoleur

dispose d'un atelier fixe, avec son atelier ambulant, il sillonne une bonne partie du département, parcourant 25 000 km par an.

Vous pourrez en tant que particulier le retrouver sur le parking du Super U de Serqueux, tous les mercredis de 9h à 12h30 ou déposer vos objets à affûter au contrôle technique Autosûr à Neufchâtel.

« En novembre, mon activité était au point mort du fait du confinement, mais là je reprends : les artisans bouchers, poissonniers m'attendent. Et n'oublions pas : un outil peut s'user jusqu'au bout. Sortons de la société de consommation à outrance ».

Tél : 06 37 83 65 66



La salle polyvalente sort de terre !

Informations pratiques

• **horaires d'ouverture de la mairie** : lundi 16h-17h30, vendredi (hors vacances) 17h30-19h.

• **Libre-service informatique** : nouveau service gratuit ouvert en mairie les 1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois, de 17h à 18h ou sur rendez-vous. Un ordinateur avec imprimante et scanner est à votre disposition pour toutes démarches en ligne. Une aide technique peut vous être apportée, en toute discrétion, si vous n'êtes pas féru d'informatique. N'hésitez pas !

• **Site internet** : mairiedebeaussault.com

Bulletin d'information du Conseil municipal distribué deux fois par an : juin-juillet et décembre-janvier.

Imprimé par nos soins.

Les échos beaussaultois



N°14

Décembre 2020

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

La deuxième vague du COVID-19 a perturbé notre liberté de nous réunir, de nous déplacer et pour certains de se rendre sur leur lieu de travail. Je pense à toutes les personnes qui n'ont pu exercer leur activité professionnelle. Dans ce contexte, nous avons dû annuler le banquet du 11 novembre et les rassemblements de plus de 10 personnes. Je remercie les agents communaux et les agents du SIVOS qui ont assuré l'accueil des maternels à l'école, à la garderie et au réfectoire, tout en s'adaptant au protocole sanitaire. D'où l'intérêt de maintenir le SIVOS dans nos villages.

Les travaux de la nouvelle salle polyvalente sont commencés. L'entreprise de VRD a réalisé les accès et effectué les tranchées et la pose des fourreaux. L'entreprise de gros-œuvre vient d'achever les fondations, le sol ainsi que le vide sanitaire. Les autres corps de métiers vont poursuivre les travaux en janvier, et ils devraient s'achever en septembre 2021. Le financement après déduction des subventions devrait être assuré par un emprunt sur 25 ans.

Dans le cadre de la prévention des risques, la nouvelle réglementation impose aux communes depuis 2017 la disposition de bouches ou de réserves à incendie à 200m de toute habitation à risque faible. Nous avons recensé avec le concours du SDIS les besoins en bouches ou réserves souples dans le cas où le réseau ne le permet pas. Pour la commune, cela équivaut à 35 poches souples avec pose de clôtures de protection et aires de stationnement pour les pompiers. Cela représente un coût total de 500 000€ financé à 65% par le département et l'état. Nous avons signé l'acte d'engagement et nous allons devoir rencontrer tous les propriétaires des terrains susceptibles d'accueillir les réserves. Nous devons alors signer avec eux une convention de libre accès pour les services de secours. Ce programme s'inscrit sur plusieurs années. On peut déplorer l'apparition de toutes ces réserves souples dans le paysage alors que l'on veut créer en même temps *un parc naturel régional* dans le pays de Bray.

Enfin, en cette fin d'année 2020 qui a bousculé nos habitudes et nos fondamentaux, souhaitons que 2021 nous apporte de la sérénité et de l'espoir sur la fin de cette épidémie. L'équipe municipale vous souhaite une bonne fête de Noël.

Laurent FOURNIER.

En direct du Conseil municipal

. Le revêtement du chemin de Saint-Jouarre a été refait sur deux tronçons : à l'embranchement avec la départementale et à son extrémité, avant la descente vers la Béthune.



. Un « mur du souvenir » (colonne en marbre) a été ajouté au « jardin du souvenir » du cimetière. Il est destiné à recevoir le nom des personnes dont les cendres ont été dispersées ici.

. L'alimentation électrique de la sonnerie des cloches de l'église sera très prochainement rénovée. Ces travaux sont devenus indispensables pour des raisons de sécurité.

Information des commissions communales

. **CCAS** : le choix des colis de Noël s'est porté sur deux commerces de proximité dont l'un privilégie les produits artisanaux. Plutôt qu'à la quantité, préférence a été donnée à la qualité.

. **Commission Communication** : les membres de la commission ont entrepris une recherche sur l'origine de la dénomination des principaux sites ou voies de la commune. Ils seront sûrement amenés à vous solliciter pour enrichir leurs trouvailles qui alimenteront une prochaine rubrique dans Les Echos beaussaultois.

A propos des syndicats inter-communaux

. **SIVOS Haute-Béthune** : les trois écoles de Beaussault (maternelle), Compainville (CE2, CM1 et CM2) et Mesnil-Mauger (CP et CE1) regroupent 68 élèves depuis la rentrée de septembre dernier.

Le SIVOS est désormais présidé par Daniel ETIENNE qui a pris le relais de Christophe BANCE.

Le marché de Noël habituellement mis en place par les enseignants ne pourra se tenir cette année en raison des mesures sanitaires.

Bon à savoir : en cas d'intempéries hivernales, si les transports des collèges et lycées ne circulent pas, il en est de même pour les cars du SIVOS. Les enfants sont cependant accueillis dans leur classe respective s'ils sont véhiculés par les parents. Ils peuvent également l'être dans l'école de leur commune.

. **O'Bray** : les travaux de curage du troisième bassin de la station d'épuration et de pose d'une géo-membrane étanche sont achevés. L'installation est désormais en capacité normative de 500 EQH (équivalent habitants).



Le coin des associations

La crise sanitaire que nous traversons depuis mars dernier a bloqué quasiment toutes les manifestations des différentes associations intervenant sur la commune.

Le montant des subventions allouées aux associations a été ponctuellement ajusté à cette situation.

Cette année 2020, deux événements ont pu cependant se dérouler : l'animation « Sacré pays de Bray » début août et la fête du village autour d'une foire à tout le 20 septembre.



Au moment de la rédaction de ce bulletin, il n'est guère possible de programmer avec certitude des manifestations festives pour les premiers mois de 2021.

Nous espérons qu'il sera enfin possible aux comités des fêtes de Beaussault et d'animation de Grattennoix d'organiser le repas des anciens le 8 mai, occasion de renouer des liens distendus pendant cette période bien morose.

Du nouveau à l'association des anciens combattants ACPG-CATM Haute-Béthune où Hubert RAMON a laissé la présidence à Daniel ETIENNE avec le souci d'entretenir le devoir de mémoire à l'occasion des diverses commémorations officielles.

Etat-civil

Cette nouvelle rubrique mentionnera les naissances, mariages et décès survenus dans la commune depuis le précédent numéro du bulletin. Un accord de publication sera cependant sollicité auprès des familles concernées. Sans cet accord l'information ne sera pas diffusée.

Naissances : Alice DELISLE, Mya HOUARD, Liam PATRELLE, Marius POULET.

Mariage : Véronique VERDIER et Serge URSIN.

Décès : Armand BANDLE, Sylvie BENARD, Claude DEVAUX, Mauricette DEVAUX, Alain JAFFRELOT.

Dates à retenir



. **Vœux du Maire et du Conseil** : vendredi 15 janvier à 19h30, exceptionnellement à l'église qui sera chauffée, et sous réserve des mesures sanitaires alors en vigueur. Remise des prix du concours des maisons fleuries. Exposition de photos : 2020 à Beaussault.

. **8 mai** : commémoration de l'armistice de 1945.